DOCUMENT RESUME

ED 467 169 FL 027 333

AUTHOR	Boyer, Henri
TITLE	"L'unilinguisme" francais contre le changement sociolinguistique (French "Unilingualism" versus Sociolinguistic Change).
PUB DATE	2001-00-00
NOTE	12p.; In: Le Changement linguistique: Evolution, variation, and heterogeneite. Actes du colloque de Neuchatel Universite (Neuchatel, Suisse, 2-4 Octobre 2000) (Linguistic Change: Evolution, Variation, Heterogeneity. Proceedings of the University of Neuchatel Colloquium [Neuchatel, Switzerland, October 2-4, 2000]); see FL 027 309. Contains small print.
PUB TYPE	Journal Articles (080) -- Reports - Descriptive (141)
JOURNAL CIT	Travaux Neuchatelois de Linguistique (Tranel); n34-35 p383-92 Mar-Oct 2001
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	EDRS Price MF01/PC01 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Discourse Analysis; Foreign Countries; *French; *Ideology; *Internet; *Language attitudes; Official Languages
IDENTIFIERS	*France

ABSTRACT

This article describes the French unilingual, also seen as a sociolinguistic ideology, in its varieties, especially since the French Revolution: an ideology based on few representations that are both inner and outer linguistic. The article also discusses the attitude of the unilingual in the collective epilinguistic field of experiment. One discourse in particular is analyzed: the debate on the Internet about the signature by France of the European charter on regional or minor languages. As such, it is a testimony of the permanency of a dominant linguistic market in which the unilingual goes on fighting any important sociolinguistic change upon the territory of the national language. (Contains 27 references and 7 notes.) (Author/VWL)

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

Travaux neuchâtelois de linguistique, 2001, 34/35, 383-392

ED 467 169

L'*unilinguisme* français contre le changement sociolinguistique

Henri BOYER
Université Paul-Valéry, Montpellier III[1]

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Esther Py

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

1

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☑ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

FL027333

2

BEST COPY AVAILABLE

Travaux neuchâtelois de linguistique, 2001, 34/35, 383-392

L'*unilinguisme* français contre le changement sociolinguistique

Henri BOYER
Université Paul-Valéry, Montpellier III[1]

To begin with, we shall describe the french unilingual, also seen as a sociolinguistic ideology, in its varieties, especially since the french Revolution: an ideology based on few representations that are both inner and outer linguistic.

Then, we shall observe the attitude of the unilingual in the collective epilinguistic field of experiment. One discourse in particular is being analyzed: it is the debate on the Internet about the signature by France of the european charter on regional or minor languages. As such it is a testimony of the permanency of a dominant linguistic market in which the unilingual goes on fighting any important sociolinguistic change upon the territory of the national language.

On sait que la politique linguistique (explicite ou implicite) de l'État français, d'abord monarchique, puis républicain, a été décisive dans l'évolution des conflits diglossiques (Gardy & Lafont, 1981; Boyer, 1986; Kremnitz, 1987) qu'ont eu à subir les langues historiques de France. Cette politique linguistique (le singulier, surement discutable, est utilisé pour pointer une incontestable continuité) s'est fondée sur un *dispositif représentationnel* de l'ordre de l'*idéologie* (sociolinguistique)[2]: une idéologie qui s'est épanouie tout au long de la construction de l'Etat-Nation français et qui, en matière

1 ARSet/DIPRALANG, rte de Mende, F-34199 Montpellier cx 5.

2 L'«idéologie» est entendue ici comme un corps (plus ou moins) fermé de *représentations partagées* (dans le cas qui nous intéresse de *représentations intra et interlinguistiques*), mobilisé à des fins plus ou moins ostensiblement politiques et/ou de manipulation des esprits (Boyer, 1998, p. 10). Pour moi, les *représentations partagées* (plus ou moins stéréotypées), qu'elles participent ou non d'une *construction idéologique*, sont les constituants fondamentaux de l'*imaginaire communautaire*. Hiérarchiquement (voir Rouquette & Rateau, 1998), elles coiffent les *attitudes*, à vocation factitive, qu'elles inspirent et qui sont autant d'instructions comportementales (largement inconscientes) qui se traduisent par des *opinions* (susceptibles d'être énoncées) et par des *pratiques verbales et non- verbales*. Pour prendre un exemple qui concerne la réflexion dont il est fait ici état, la représentation puriste de la langue composante, on le verra, d'une idéologie sociolinguistique bâptisée *unilinguisme*, est à l'origine d'une attitude appelée après Labov «insécurité linguistique» qui peut se traduire par un discours épilinguistique (ex: «En bon français, on ne dit pas... mais...») qui exprime une certaine opinion sur l'usage de la langue, et une surenchère normative en discours (du point de vue phonétique ou/et grammatical et/ou lexical) appelée «hypercorrection».

FL027333

glottopolitique, a développé une quête sans faille de l'*unilinguisme*. Cette quête présente deux aspects solidaires, que l'on peut résumer par la formule: pas de concurrence (pour la langue *nationale*), pas de déviance (par rapport à l'usage *légitime*).

L'unilinguisme, un dispositif représentationnel réducteur

Pas de concurrence: la traduction de l'unilinguisme ici, c'est bien entendu l'*unification linguistique du territoire*, qui coïncide avec l'histoire sociolinguistique de la France et qui se confond avec la construction de l'État national commencée sous la Monarchie (dès ses débuts), mais accélérée à partir de la Révolution.

Cette histoire, c'est l'histoire d'une *domination linguistique* qui a connu plusieurs phases, depuis un état de plurilinguisme effectif jusqu'à un état contemporain de quasi-monolinguisme, en passant par divers stades de la *diglossie* (ou plus exactement de *diglossies*, si l'on prend en considération la pluralité des conflits ouverts entre le français et l'ensemble des langues concurrentes).

Si ce processus d'unification linguistique a tendu à promouvoir durant l'Ancien Régime la langue du Roi comme unique langue administrative de l'État monarchique, il a imposé à partir de la Révolution la langue française comme seule langue *nationale*. Cette imposition n'a pourtant trouvé son expression juridique la plus claire que dans les dernières années du XXe siècle, avec cette inscription dans la Constitution française, à l'occasion de la révision de 1992 (motivée par la ratification du traité de Maastricht): «La langue de la République est le français». Cet énoncé, qui est désormais l'article 2 de ladite Constitution serait pour certains lourd de contraintes glottopolitiques: il semble faire problème pour la ratification de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*[3].

C'est bien la Révolution française qui est le moment-clé de la *légitimation* d'une unification linguistique en faveur du français (Schlieben-Lange, 1996), même si l'ambition de certains révolutionnaires en la matière ne se concrétisera qu'un siècle plus tard avec la mise en œuvre par la Troisième République d'une politique de francisation conduite par l'École publique gratuite, obligatoire et laïque.

3 Durant le débat à propos de la révision constitutionnelle, la majorité des parlementaires réunis en Congrès ont rejeté un amendement clairement anti-jacobin mais somme toute modéré, qui proposait d'ajouter à la phrase «La langue de la République est le français» l'énoncé: «dans le respect des langues et cultures régionales et territoriales de France».

Pas de déviance. Il s'agit de l'autre face de l'unilinguisme français, complémentaire de la lutte permanente pour l'unification linguistique du territoire: l'obsession de l'*uniformisation de l'usage de la langue*, par le respect scrupuleux d'une norme unique, du Bon Usage. Et du reste, ce n'est surement pas un hasard si l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) est édictée durant les débuts de ce qu'on considère comme la période de *standardisation* de la langue française, que D. Trudeau (Trudeau, 1992) fait aller de 1529 (date de la publication de *Champ Fleury* de Geoffroy Tory) à 1647 (date de la publication des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas). C'est donc en France la période où s'opère le processus sociolinguistique que S. Auroux appelle *grammatisation*, «processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base de deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire» (Auroux, dir., 1992, p. 28).

Ce processus sociolinguistique-culturel fondateur s'est développé en France de manière très particulière. On peut dire pour aller vite que la *grammatisation* a subi dans ce cas une dérive: au lieu d'installer des normes grammaticales, lexicales, orthographiques... *ouvertes*, indispensables à la maturité de la *communauté linguistique* (Labov, 1976), on a sacralisé *une* norme du français, on a idéalisé *un* usage puriste de la langue, on a institutionnalisé – et donc solidifié – *le* Bon Usage, et ce, bien entendu, en phase avec la confirmation d'une tendance profonde à l'unification linguistique du territoire en faveur du français (dont il vient d'être question plus haut).

Il est clair que *le* français et son unique usage *légitime* ont conjointement partie liée à l'Etat, dès son entrée dans l'époque moderne. L'unification politico-administrative de la France s'est incontestablement appuyée sur *une seule* langue *uniformisée* et ce n'est pas un hasard si l'Académie française a été créée par Richelieu en 1635; c'est précisément au XVIIe siècle, âge d'or de l'Etat monarchique absolutiste, qu'on observe ce phénomène singulier de «verrouillage» de la *grammatisation*: un idéal de langue (très circonscrit du point de vue sociologique) tend à se fossiliser et on voit s'installer une célébration officielle de la langue française (Decrosse, 1986) Dès lors tout ce qui va apparaitre comme une menace contre la perfection de la langue sera *a priori* refusé, stigmatisé.

Ce *fétichisme de la langue*, dénoncé par Bourdieu & Boltanski (1975), installé durablement dans l'imaginaire collectif des Français (un authentique *Sur-Moi* sociolinguistique) est le produit d'une *construction idéologique* nommée ici *unilinguisme*. On peut considérer, à la suite de ce qui vient d'être observé, qu'elle est constituée de quelques *représen-*

tations inter et intralinguistiques partagées, parfaitement solidaires (Boyer, 1990 et 1998; voir également Decrosse, 1986; Eloy, 1993; Gardy & Lafont, 1981; Houdebine, 1994; Knecht, 1993; Leeman-Bouix, 1994; Maingueneau, 1979; Martinet, 1969), qui peuvent être ainsi identifiées:

- une représentation hiérarchique des langues historiques, selon laquelle seules certaines langues (le français en tout premier lieu) seraient dotées d'un «génie» et auraient plus que d'autres le droit d'être utilisées sans limitation d'espace ni de domaine et auraient donc vocation à «l'universalité». Bien entendu, selon cette représentation, *langue* s'oppose à *dialecte*, la plus basse des «conditions» (linguistiques) étant en France le *patois*, (c'est-à-dire en fait une non-langue);
- une représentation politico-administrative de la *langue*, qui, pour ce qui concerne le français, confond langue «nationale» et langue «officielle», ne tolère qu'un autre statut (d'une classe politico-administrative inférieure), celui de langue «régionale» (voire «locale») et qui a obtenu récemment une légitimation constitutionnelle avec le fameux énoncé de 1992 dont il a été question: «*La langue* de la République est le français» (c'est moi qui souligne);
- une représentation élitiste (fantasmée) de *la langue: LE* français, qui considère que l'état de perfection (et de beauté) qu'aurait atteint cette même langue ne cesserait de se dégrader. D'où l'obsession puriste d'un «bon usage» (de nature profondément scripturale) qui vise à exclure la variation / l'hétérogénéité (pourtant inhérentes à une activité linguistique collective normale) sous diverses désignations stigmatisantes: «charabia», «petit nègre»... ou à les juguler par rejet à la périphérie à l'aide d'une opération de repérage-codification. *La* langue est ainsi posée comme idéalement immuable, inaltérable, indépendante pour ainsi dire de la communauté d'usagers, et son intégrité est sans cesse menacée *de l'intérieur* par ces usagers (certains? la plupart? de plus en plus? les jeunes surtout?) et aussi *de l'extérieur* (par les emprunts, par exemple: dans la dernière période les emprunts à l'angloaméricain).

Le dispositif représentationnel ainsi décrit (dispositif minimal auquel peuvent s'intégrer d'autres représentations «associées») constitue une *idéologie* dont la vocation a été / est de promouvoir l'unilinguisme dans ses deux orientations solidaires: *inter*linguistique et *intra*linguistique. Deux faits sociolinguistiques récents semblent venir cependant contrarier la quête jusque là sans faille de l'*unilinguisme*, sous ces deux orientations.

Tout d'abord, une dissidence *intralinguistique:* celle des jeunes des périphéries urbaines (plus particulièrement de la région parisienne), la plupart

nés dans des familles d'immigrés (d'origine maghrébine bien souvent), et qui sont en train de maltraiter avec virtuosité et systématicité les normes du français (phonétiques, grammaticales mais surtout lexématiques...), en particulier avec l'utilisation de procédés argotiques anciens ou plus récents: le *verlan* en premier lieu (Bachmann & Basier, 1984; Méla, 1991; Boyer, coord., 1997).

Deuxième fait, de nature *interlinguistique*: le *Rapport Poignant,* remis au Premier Ministre, le 1er juillet 1998, sur les «Langues et Cultures régionales», qui proposait à Lionel Jospin de signer enfin la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*[4].

L'*unilinguisme* en discours

Des *opinions* suscitées sur Internet[5] (prés de 400 interventions) à la suite de la signature de la *Charte* témoignent largement d'*attitudes* contradictoires en la matière (selon que l'unilinguisme est revendiqué, combattu ou simplement agissant).

La question posée, invitant à réagir «A chaud!» était du reste en elle-même une invitation à la polémique: «Selon vous la promotion des langues régionales dans la vie de tous les jours met-elle en danger la langue française, et avec elle la République?». Cette question était précédée, sur le site Régions de France Telecom, du texte «informatif» suivant:

> **La France accepte le plurilinguisme**
>
> La France vient finalement de signer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Cette charte, qui reconnait comme patrimoine culturel les langues parlées dans le pays, a été adoptée en 1992. Mais la France ne voulait pas la signer la jugeant contraire à sa Constitution, qui affirme que «le français est la langue de la République». Désormais, il reste à établir la liste des langues régionales qui bénéficieront de la protection de la charte. Un rapport vient de recenser 75 langues parlées sur tout le territoire (dont une cinquantaine dans les DOM-TOM)... Reste aussi la ratification de la charte par le Parlement...

L'ensemble des intervenants accepte de répondre plus ou moins directement à la question posée et de prendre part à un débat où l'argumentation n'a que très rarement sa place. Ainsi, ils sont nombreux à approuver la

4 Il est clair que cette nouvelle attitude glottopolitique est due à des pressions internationales, et surtout européennes, et aux actions militantes. Elle est peut-être due également à une certaine stratégie de recherche de crédibilité et de légitimité pour une politique linguistique internationale du français (en particulier pour ce qui concerne la francophonie) à laquelle beaucoup reprochaient ses contradictions.

5 Site Régions de France Telecom (Wanadoo):
http://www.wanadoo.fr/themes/bin/rubrique.cgi?t=regions

signature de la Charte, à ne voir dans la promotion des langues régionales aucun danger pour le français ou la République, et à s'opposer aux discours produits par les «jacobins» et autres «franchouillards».

Dans la majorité des cas, il y a dans le «camp des approbateurs» l'évocation d'un contentieux, celui-là même que le Rapport Poignant reconnait et vise à neutraliser, une évocation qui n'oublie pas la violence (au moins *symbolique*) qu'ont dû subir à l'école de la République les usagers des «patois»:

Mais ce qui m'intéresse plus particulièrement dans le corpus dont il est question ici, ce sont les interventions qui, répondant positivement à la question posée, déclinent selon diverses modalités les composants des représentations qui constituent le dispositif qui a nourri (et continue de nourrir) l'*unilinguisme*. J'en reproduis ci-après (très fidèlement) quelques-unes, dont certaines qui cumulent des traits appartenant à deux voire trois des représentations de base que j'ai caractérisées plus haut:

le déclin français..., de Tourné - vendredi 7 mai 1999

L'unité d'un pays, c'est d'abord une langue parlée et comprise par l'ensemble de ses habitants. Demain comment se comprendront entre eux les Basques, Alsaciens, Occitans, Bretons, Catalans, Corses etc...dans un état désunis. Autant tracer des frontières et se séparer. La France s'est constituée avec la langue française, le régionalisme conduira au séparatisme et détruira toute unité. Non à l'aventurisme de nos élites bien pensantes. Je veux pouvoir encore parler Français de Strasbourg à Bordeaux

aucun risque, de william - samedi 8 mai 1999

Le français est déjà une langue moribonde! Du ministre de l'éducation nationale qui ne sait pas faire la différence entre genre et sexe à l'écrasante domination de l'«anglais», tout concourt à la disparition de la langue française. Une langue c'est effectivement l'expression d'une culture et la culture française est si malade que l'espoir de sa survivance est quasi nul! Alors les langues régionales!!! Ceci dit, une langue unique, qui permet de se comprendre au lieu de se battre quel beau rêve!

Attention Nation en danger, de sylvain issalys - samedi 8 mai 1999

La langue n'est pas une mode, il s'agit d'un véhicule de communication. La langue est également relative au concept de nation. Pouvons-nous imaginer deux personnes de même nationalité et incapables d'échanger leurs idées. Le consensus national n'a plus de sens de ce fait. Que dire de la volonté de vivre ensemble si nous ne nous comprenons pas. L'Etat et ses Institutions sont mises à mal par l'actualité, la «famille» génère de moins en moins d'enfants et dure de moins en moins longtemps. Que reste t-il de stable dans notre Société? Quel est l'objectif poursuivi à moyen et long terme d'une telle décision?

Une seule langue, de Stephane - dimanche 9 mai 1999

La France est une République unie basée entre autres depuis le traité de Villers-Coteret sur le Français obligatoire pour tous. Oui pour les langues régionales et la «culture locale» comme patrimoine (encore que... quelle proportion de bretons parle encore le breton???) mais non pour des langues locales situées en parité avec le Français. La langue est un

facteur d'union d'un pays. Encourager les particularismes ne peut que nuire à cette cohésion.

Langues régionales, de Philippe VAN WELDEN - dimanche 9 mai 1999

Le français doit rester la seule langue officielle en France pour une raison évidente de cohésion nationale. Il suffit de voir ce qui se passe en ex-yougoslavie pour comprendre que ce serait vite la pagaille en France. Je me souviens qu'étant militaire à Strasbourg, je n'appréciais guère qu'on parle alsacien en ma présence. Je trouvais cela parfaitement discourtois. Il ne viendrait même pas à l'idée de parler Néerlandais (j'habite les Flandres françaises) en présence de personnes ignorant cette langue. Les langues régionales doivent rester ce qu'elles sont actuellement des dialectes locaux.

...de ETIENNE - dimanche 9 mai 1999

Je suis opposé à ce qui me parait être une atteinte à l'idée de nation et un recul de la langue française. L'existence d'une langue commune est un des critères qui fondent l'idée de nation. Multiplier les langues officielles, c'est porter atteinte à un bien commun, la langue française, qui contribue au sentiment d'appartenance à une même nation. C'est aussi menacer la langue française, déjà malmenée et partout en recul. Le bilinguisme parfait n'existe pas, ou pas durablement. La maitrise d'une langue l'emporte inévitablement à un moment donné sur l'autre. Le risque existe donc d'aboutir sur notre territoire à des régions qui avant tout soucieuses de leurs traditions, de leur langue régionale, finiront par ne plus se sentir partie intégrante de la nation française et dans lesquelles le français ne sera plus pratiqué que comme 2ème langue, avec le même résultat que celui que l'on connait en France quant à la maitrise d'une 2ème langue, qu'il s'agisse de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol ou de n'importe quelle autre.

Le florilège pourrait être beaucoup plus riche: il se voulait juste assez diversifié pour mettre en évidence la convergence des composants représentationnels de l'*unilinguisme*. On laissera cependant le mot de la fin à cette intervention qui, tout en approuvant la signature, opère un déplacement du danger auquel serait exposée la langue française, manifeste une adhésion à peine nuancée à la représentation politico-administrative bien française des langues en présence et ne peut s'empêcher de justifier le «français normatif enseigné à l'école»: *unilinguisme*, quand tu nous tiens...:

Ô France, pays frileux!, de Christian TALIN - samedi 8 mai 1999

A mon avis, le régionalisme linguistique ne présente aucun danger menaçant notre patrimoine culturel, au contraire: apprendre une autre langue permet de s'ancrer dans son «pays», sans porter préjudice à la langue nationale - langue de l'école et langue toujours vivante! En effet, au lieu de l'impérialisme linguistique américain, les langues régionales (dans leur richesse) peuvent apporter les mots manquants, les tournures du terroir à la langue française ainsi enrichie de l'intérieur. Cette langue qui a été hypernormalisée au XIXe siècle – l'orthographe était fort incertaine jusqu'au deux tiers du XVIIIe siècle – et, par conséquent, est une langue abstraite, frileuse, coupée de tous ses particularismes régionaux (voir le français normatif enseigné à l'école, MAIS ceci est nécessaire, bien entendu). C'est certainement du jacobinisme mal placé et une «paranoïa» sans objet que de voir un quelconque danger. En revanche, la mainmise (délirante) de l'américain, langue qui ne se retient plus sur la planète, est LE danger: même grammaire simplifiée et même orthographe minimale; bref, le «pidgin English» généralisé est pitoyable: mêmes

> sons, mêmes normes de raison, bref l'Europe de l'Ouest caniche des Etats-Unis, voilà LE vrai danger d'aliénation linguistique... qui suit, c'est une vérité première, l'aliénation économique et politique.

On doit donc considérer que le dispositif représentationnel dont il a été question tout au long de cette contribution, demeure encore bien prégnant et opérationnel, si l'on peut dire, dans l'imaginaire linguistique hexagonal. Il est encore (pour longtemps?) le plus sûr rempart contre toute velléité de changement sociolinguistique, sinon en rupture avec l'héritage idéologique du moins quelque peu conséquent: il n'admet que des licences périphériques donc plus ou moins marginales ...mais dument contrôlées par le Centre, ou des pratiques symboliques (officielles ou militantes). Et encore![6].

Ainsi pour ce qui concerne la «langue des cités», les médias (écrits essentiellement) se sont chargés d'un abondant «cadrage» à vocation pédagogique proclamée (Boyer, 1994). Pour ce qui concerne la reconnaissance républicaine, tardive certes, mais affirmée très officiellement dans le *Rapport Poignant* (Poignant, 1998), des langues dites «régionales», on peut se demander si les retombées pratiques de cet acte hautement symbolique ne seront pas hypothéquées par la générosité de la confrontation de «ce que la linguistique sait des langues effectivement parlées sur le territoire de la République avec les principes, notions et critères énoncés par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires», confrontation proposée par B. Cerquiglini, Directeur de l'INALF, dans un *Rapport adressé*

---

6 Voir la polémique qui a duré deux ans (1989-1991) et qui s'est achevée avec l'échec d'un essai, émanant des autorités compétentes (Conseil Supérieur de la Langue Française, Académie française et Gouvernement) non pas de *réformer* en profondeur (le mot *réforme* fut considéré comme tabou, dès le début) l'orthographe française, mais simplement de *rectifier* un certain nombre d'anomalies et d'incohérences de notre système orthographique (qui comporte, on le sait, de nombreux cas de graphèmes a-fonctionnels). Il s'agissait, par exemple, de clarifier l'usage des traits d'union dans les mots composés, de supprimer certains accents circonflexes totalement inutiles et d'unifier morphologiquement certains paradigmes lexicaux (ex: *bonhomme / bonhomie*).

Ceux qu'on pourrait qualifier d'*intégristes de la langue* se manifestèrent de manière spectaculaire dans les médias (Journal Télévisé y compris) créant à cette occasion plusieurs associations de défense du *statu quo* orthographique.

Résultat: les «rectifications», objectivement utiles et appuyées par les autres francophones (voir par exemple Matthey, 1996), furent présentées en fin de compte comme de simples «recommandations», laissant la liberté de choix aux usagers si bien qu'en 1991, les responsables des principaux dictionnaires renoncèrent à proposer dans leurs nouvelles éditions les graphies «recommandées», même à titre de variantes (Arrivé, 1993).

au Ministre de l'Education Nationale de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication en avril 1999, dans lequel il est retenu 75 «langues de France» (on observera l'intéressante expulsion du qualificatif *régionales*, utilisé dans le Rapport Poignant, lequel n'est pas exactement de même nature que le Rapport Cerquiglini, il est vrai)... dont le corse, qui semble promis à l'aube du troisième millénaire à un traitement républicain de faveur.

A suivre, évidemment[7].

Bibliographie

Arrivé, M. (1993). *Réformer l'orthographe?* Paris: PUF.

Auroux, S. (dir.) (1992). *Histoire des idées linguistiques*. Liège: Pierre Mardaga.

Bachmann, C., & Basier, L. (1984). Le verlan: argot d'école ou langue des keums? *Mots, 8*, 169-185.

Bourdieu, P., & Boltanski, L. (1975). Le fétichisme de la langue. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 4*.

Boyer, H. (1986). «Diglossie»: un concept à l'épreuve du terrain. L'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan. *Lengas, 20*.

— (1990). Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. *Langue française, 85*, 102-124.

— (1994). Le *jeune* tel qu'on en parle. *Langage et société, 70*, 85-92.

— (1998). La part des représentations partagées dans la dynamique des conflits sociolinguistiques. *V Trobada de Sociolingüistes Catalans* (Barcelona, 24-25 avril 1997), Barcelona, Generalitat de Catalunya-Departament de Cultura.

— (1999). L'*unilinguisme* français: une idéologie sociolinguistique qui s'essouffle mais ne se rend pas. *Travaux de didactique du français langue étrangère, 41*, 27-37.

— (2000). Ni concurrence, ni déviance: l'unilinguisme français dans ses œuvres. *Lengas, 48*.

— (coord.) (1997). *Les mots des jeunes. Observations et hypothèses.* (*Langue française, 114*).

Decrosse, A. (1986). Généalogie du français: purisme et langue savante. In M.-P. Gruenais (coord.), *Etats de langue*. Paris: Fondation Diderot/Fayard.

Eloy, J.M. (1993). L'insécurité en français monolithique ou quel est le salaire de la peur? *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 19.3-4* et *20.1-2*.

Gardy, Ph., & Lafont, R. (1981). La diglossie comme conflit: l'exemple occitan. *Langages, 61*, 75-91.

Houdebine, A.M. (1994). De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique. Aspects théoriques et méthodologiques. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 20.1-2*.

Knecht, P. (1993). Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogenèse du français. In D. Latin, A. Queffelec & J. Tabi-Manga (éds), *Inventaires des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies*. Paris: John Libbey.

Kremnitz, G. (1987). Diglossie. Possibilités et limites d'un terme. *Lengas, 22*.

7 Ce texte s'appuie sur deux articles récents (Boyer, 1999, et Boyer, 2000), dont il reprend l'essentiel en développant certaines propositions.

Labov, W. (1976). *Sociolinguistique*. Paris: Minuit.

Leeman-Bouix, D. (1994). *Les fautes de français existent-elles?* Paris: Editions du Seuil.

Maingueneau (1979). *Les livres d'école de la République 1870-1914*. Paris: Le Sycomore.

Martinet, A. (1969). *Le français sans fard*. Paris: PUF.

Matthey, M. – Délégation à la langue française (1997). *Les rectifications de l'orthographe du français*. Neuchâtel: Institut Romand de Recherches et de Documentation Pédagogiques.

Méla, V. (1991). Le verlan ou le langage du miroir. *Langages, 101*, 73-94.

Poignant, B. (1998). *Langues et cultures régionales, Rapport au Premier Ministre*. Paris: La Documentation Française.

Rouquette, M.-L., & Rateau, P. (1998). *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

Schlieben-Lange, B. (1996). *Idéologie, Révolution et uniformité de la langue*. Liège: Pierre Mardaga.

Trudeau, D. (1992). *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris: Minuit.

U.S. Department of Education
Office of Educational Research and Improvement (OERI)
National Library of Education (NLE)
Educational Resources Information Center (ERIC)

NOTICE

Reproduction Basis

[X] This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

[ ] This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").